

Dossier

Politiques linguistiques et enseignement des langues en Afrique : le cas du français dans l'Union africaine

Michele Bevilacqua 

RÉSUMÉ:

Notre travail analyse la politique linguistique mise en œuvre par l'Union africaine, en mettant en évidence l'impact des choix linguistiques au sein des institutions de cette organisation sur les populations africaines locales. De fait, de nombreuses années après l'indépendance de la plupart des pays africains et bien que plus de deux mille langues soient parlées sur ce continent, la politique linguistique résulte encore très eurocentrique. Toutefois, l'Union africaine a fait des propositions intéressantes pour la promotion et la diffusion des langues locales africaines, même s'il reste encore beaucoup à faire. De plus, à parti de ces considérations, l'étude de certains aspects de l'histoire de l'emploi de la langue française en Afrique à l'époque coloniale permet de réfléchir au fait que les politiques linguistiques ont exercé une influence considérable sur les choix des gouvernements africains indépendants en matière d'enseignement des langues et de leur diffusion dans les organisations continentales.

Mots-clés : Afrique. Union africaine. Politiques linguistiques. Langue française. Enseignement des langues.

Bethânia Mariani
Editor-in-chief
Linguistics

Dr. Ebal Bolacio
Dr. Paul Voerkel
Associate Editors

Received: 21/08/2024
Accepted: 26/11/2024

¹Università degli Studi di Salerno, Fisciano, Italie.
E-mail: mibevilacqua@unisa.it

Comment citer:

Bevilacqua, Michele. Langue Française et Politiques Linguistiques De L'union Africaine: Quelles Reflexions Sur L'enseignement Des Langues En Afrique? *Gragoatá*, Niterói, v. 30, n. 66, e64283, jan.-abr. 2025. <https://doi.org/10.22409/gragoata.v30i66.64283.fr>



Introduction

Le continent africain est, selon Ouane et Glanz (2010), le seul espace géographique où la majorité des enfants utilisent une langue étrangère comme langue véhiculaire pour l'éducation. En effet, les langues africaines, autrefois considérées comme des langues primitives, n'ayant pas la capacité d'exprimer des notions liées à la vie moderne (Calvet, 1974), semblent aujourd'hui supplantées par les anciennes langues coloniales, devenues langues officielles et langues d'enseignement (Tale, 2017).

L'objectif de notre travail est de passer en revue les principales politiques linguistiques de l'Union africaine, également dans une perspective historique, en notant leurs effets sur les choix linguistiques des Africains. Nous nous demandons donc comment le multilinguisme (compris comme la relation entre les langues africaines et occidentales) est géré au sein des institutions de l'Union africaine et quels sont les effets de cette gestion sur le comportement linguistique des peuples africains. Pour cette analyse, le travail se réfère principalement à la législation et aux documents de l'Union africaine. Enfin, des réflexions à partir des politiques linguistiques de la France en Afrique en matière d'éducation à l'époque coloniale nous conduiront à dégager des hypothèses sur l'avenir de l'enseignement des langues et de la valorisation de la diversité linguistique dans le continent africain.

Aspects de la linguistique africaine

Au moins 2000 langues sont parlées en Afrique, soit un tiers de toutes les langues parlées dans le monde. Selon Bernd Heine et Derek Nurse (2000), 2035 langues sont parlées en Afrique. Eberhard, Simons et Fenning (2019) en dénombrent 2140, regroupées en différentes familles linguistiques.

Après la Seconde Guerre mondiale, un processus de décolonisation s'est enclenché qui a conduit à l'indépendance des États africains, processus qui a connu son épilogue (dans la plupart des cas) il y a une soixantaine d'années. Plus d'un demi-siècle après l'indépendance des pays africains, les anciennes langues coloniales sont encore aujourd'hui considérées comme « modernes », « civilisatrices », prestigieuses et source de développement économique et professionnel au détriment des langues locales. Vittorio Lanternari observe que cette situation est due à une

violenza apparentemente più morbida, ma che pure minaccia o addirittura provoca la distruzione delle culture e dei popoli, ed è la violenza perpetrata con l'imperialismo culturale: ossia portata dalle conseguenze culturali delle coercizioni sul piano tecnologico, economico, giuridico, religioso, pedagogico, linguistico¹. (Lanternari, 2007, p. 50)

Il s'agit donc d'une forme de « violence symbolique », entendue comme une violence qui extorque des actes de soumission qui ne sont même pas “percepiti come tali, fondandosi su *attese collettive, credenze*

¹violence apparemment plus douce, mais qui menace ou même provoque la destruction des cultures et des peuples, et c'est la violence perpétrée par l'impérialisme culturel : c'est-à-dire provoquée par les conséquences culturelles de la coercition aux niveaux technologique, économique, juridique, religieux, pédagogique et linguistique” (la traduction est la nôtre).

socialmente inculcate²" (Bourdieu, 2009, p. 169 ; italiques dans l'original). Décliné d'un point de vue linguistique, ce concept bourdieusien peut être ramené à ce que nous pouvons appeler le « néocolonialisme linguistique » ou également au concept de « dénuement linguistique » que le philosophe camerounais Achille Mbembe (2020) utilise pour se référer aux politiques coloniales et postcoloniales en Afrique qui ont déterminé des modèles éducatifs, linguistiques, sociaux et culturels très étrangers à la réalité africaine. Francesca Nicola (2014) observe qu'aujourd'hui la représentation dichotomique entre langues coloniales et langues locales, conçues comme des univers sémiologiques opposés, semble trompeuse. En effet, les anciennes langues coloniales sont désormais bien implantées dans les pays africains, à tel point que dans les différentes enquêtes sociolinguistiques, les informateurs qui les parlent les désignent comme leurs langues maternelles (Siebetcheu, 2020). De plus, l'usage de ces langues se caractérise par des formes continues d'hybridation qui leur font prendre des valeurs identitaires très éloignées de celles associées à la langue coloniale d'origine. C'est pourquoi Nicola (2014) estime, en paraphrasant l'écrivain mozambicain Mia Couto, que la majorité des citoyens des États africains contemporains ont encore un idiome africain local comme langue maternelle, mais cet idiome n'est que l'hôte de la langue officielle de l'État. Malgré le statut important accordé aux anciennes langues coloniales, dans de nombreux pays, une grande partie de la population ne maîtrise pas la langue officielle, qui est l'apanage de la seule population éduquée, et pas toujours élevée :

The rich, diverse linguistic potential of many postcolonial states therefore remains largely untapped, most languages being deprived of resources and rights. The majority of citizens in Asia and Africa, some of them in fledgling "democracies" are governed in a language that they do not speak. Elites differ from the rest of the population in their lifestyles and their linguistic identities.

Competence in the dominant language is a precondition for membership in the elite. Decolonization could involve replacing a European language with local languages, but in practice in virtually all former colonies the language hierarchies of the colonial period have been maintained. A European language remains as the dominant language of political and economic power internally and as the key link language externally. (Phillipson, 1992, p. 15).

Adama Samassekou (2004), ancien président de l'Académie africaine des langues (ACALAN), observe à cet égard que :

Faut-il rappeler en effet qu'au lendemain des indépendances politiques, les systèmes éducatifs hérités de la colonisation, les identités linguistiques et culturelles bafouées du fait de la relégation des langues africaines au second plan, le bas niveau d'instruction et d'alphabétisation, pour ne citer que ces aspects, n'étaient pas de nature à contribuer efficacement à la participation active des populations au développement socio-économique harmonieux de nos jeunes États. (Samassekou, 2004, p. 2-3).

²perçus comme tels, fondés sur des attentes collectives, des croyances socialement inculquées".

De plus, Guerini et Dal Negro (2007) ajoutent que l'une des explications utilisées par les politiciens africains lorsqu'ils se plaignent de la non-adoption des langues officielles d'origine africaine est qu'elles

presenterebbero un grado di elaborazione insufficiente a poter assolvere tale ruolo. Ciò è in parte vero, ma è altrettanto vero che, in molti casi, il processo di elaborazione delle lingue africane viene sospeso o rinviato proprio perché, a causa del loro limitato (o assente) utilizzo istituzionale, tende ad essere giudicato meno urgente rispetto ad altre necessità del paese. (Guerini ; Dal Negro, 2007, p. 213).³

Pour sa part, Barbara Turchetta (1996) explique qu'en Afrique, des commissions nationales existent pour planifier l'utilisation des langues et institutionnaliser le comportement linguistique de la population. Cette planification linguistique, ajoute l'autrice, se fait souvent en renonçant aux politiques linguistiques africanistes au profit d'une plus grande ouverture aux pays industrialisés. À cet égard, nous voulons examiner ce que dit l'Union africaine, une organisation supranationale qui devrait au moins donner une ligne politique forte sur la préservation et la promotion de la diversité linguistique dans le continent.

Politiques et stratégies linguistiques de l'Union africaine

La situation des langues africaines nous incite à analyser la question linguistique du point de vue de l'Union africaine, une organisation internationale qui regroupe des États africains et qui s'occupe également de questions liées à la promotion du multilinguisme en tant que moteur du développement socio-économique des citoyens africains (Bourgi, 2004).

L'Union africaine a vu le jour en 2002 à Durban (Afrique du Sud), en remplacement de l'ancienne Organisation de l'Unité africaine (OUA), créée le 25 mai 1963, c'est-à-dire au lendemain de l'indépendance vis-à-vis des puissances coloniales de 32 États africains, qui étaient également les fondateurs de l'ancienne Organisation de l'Unité africaine. Au cours des années suivantes, 21 autres pays ont progressivement rejoint l'organisation, portant le nombre d'États membres à 53 lors de la création de l'Union africaine en 2002⁴.

Après l'entrée du Sud-Soudan en 2011⁵ et la réadmission du Maroc en 2017⁶, l'Union africaine compte actuellement 55 États membres, 1,2 milliard de citoyens, trois alphabets (latin, arabe, ge'ez), six langues officielles et, comme nous l'avons déjà mentionné, plus de 2000 langues⁷.

L'article 29 de l'acte constitutif de l'ancienne Organisation de l'Unité africaine stipule que "Les langues de travail de l'Organisation sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais". Ici, on peut observer comment l'expression « si possible » insérée dans l'article 29 trahit le désir politique, et probablement aussi économique, de se concentrer uniquement sur les langues européennes, qui sont beaucoup plus « unificatrices » et déjà « prêtes » à être utilisées

³présenteraient un degré d'élaboration insuffisant pour pouvoir remplir ce rôle. C'est en partie vrai, mais il est tout aussi vrai que, dans de nombreux cas, le processus d'élaboration des langues africaines est suspendu ou reporté précisément parce que, en raison de leur utilisation institutionnelle limitée (ou absente), elles tendent à être jugées moins urgentes que d'autres besoins du pays".

⁴Cf. https://au.int/fr/etats_membres/profiles, consulté le 14/07/2024.

⁵Le Sud-Soudan est devenu indépendant le 9 juillet 2011, à la suite d'un référendum.

⁶Après avoir pris une part plus ou moins active à la création de l'OUA en 1963, le Maroc a, en novembre 1984, décidé de quitter avec fracas l'organisation panafricaine pour protester contre l'admission en son sein, en 1982, de la République arabe sahraouie démocratique (RASD)" (Makpawo, 2021, p. 324).

⁷Cf. <https://au.int/fr/appercu>, consulté le 14/07/2024.

dans la communication écrite et formelle (par opposition aux quelques langues africaines qui ont déjà un système d'écriture, mais qui ne sont pas encore incluses dans le circuit de la langue bureaucratique et qui ne sont donc pas faciles à comprendre) (Tale, 2017). Le régime linguistique de l'ancienne Organisation de l'unité africaine est resté essentiellement inchangé, même avec la naissance de l'Union africaine (Bourgi, 2004). En effet, l'article 25 de son acte constitutif (signé à Lomé, au Togo, en 2000) confirme que "Les langues de travail de l'Union et de toutes ses institutions sont, si possible, les langues africaines ainsi que l'arabe, l'anglais, le français et le portugais".

Pour voir le nom d'une langue africaine dans cette liste, il faut attendre le « Protocole sur les amendements à l'Acte constitutif de l'Union africaine », adopté lors de la première session extraordinaire et de la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenues respectivement à Addis-Abeba le 3 février 2003 et à Maputo le 11 juillet 2003. L'article 11 dudit Protocole (qui modifie et remplace l'article 25 de l'Acte constitutif), stipule en effet que :

Les langues officielles de l'Union et de toutes ses institutions sont : l'arabe, l'anglais, le français, le portugais, l'espagnol, le kiswahili et toute autre langue africaine. Le Conseil exécutif détermine le processus et les modalités pratiques d'utilisation des langues officielles comme langues de travail⁸.

Grâce à ce protocole, l'espagnol et le kiswahili viennent donc s'ajouter aux quatre langues officielles déjà présentes dans l'acte constitutif. Il ne s'agit cependant pas d'une simple augmentation numérique, car les langues indiquées sont appelées à avoir un nouveau *statut* : elles ne sont plus appelées « langues de travail » mais « langues officielles ». En effet, l'inclusion du kiswahili semblait plus un geste purement formel qu'une volonté réelle d'utiliser cette langue dans les institutions africaines. Cependant, le document « Guide de l'Union africaine 2022 » mentionne les six langues officielles et précise que : "Les langues de travail de l'UA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, le kiswahili et le portugais" (Commission de L'union Africaine, 2022, p. 17).

Dans l'Union européenne, bien que la différence entre « langues officielles » et « langues de travail » ne soit pas explicite, les pratiques linguistiques existantes *de facto* ont consacré comme « langues officielles » celles utilisées dans la communication externe (entre les institutions et les citoyens), et comme « langues de travail » celles utilisées dans la communication interne (inter- et intra-institutionnelle) (Lisena, 2010). Dans l'Union africaine, l'expression « langue officielle » n'a pas la même signification que dans l'UE, car sur les six langues officielles de l'Union africaine, seules quatre sont effectivement utilisées dans la communication externe. En effet, d'après une analyse systématique du site web de l'Union africaine et des différents organes qui lui sont liés, jusqu'en avril 2024, il n'y avait en fait aucune trace de l'espagnol et

⁸ https://au.int/sites/default/files/treaties/35423-treaty-0025--protocol_on_the_amendments_to_the_constitutive_act_of_the_african_union_f.pdf, consulté le 14/07/2024.

du swahili dans les documents destinés à la communication entre les institutions et les citoyens. De nos jours, comme le confirme le document « Guide de l’Union africaine 2022 » (Commission de L’union Africaine, 2022), l’anglais et le français sont les principales langues utilisées pour les documents sur les différents sites web de l’Union africaine. En effet, de toutes les structures et institutions associées à l’Union africaine, les deux qui disposent d’un site web dont le contenu est entièrement publié en quatre langues (anglais, arabe, français et portugais) sont la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples (CADHP)⁹ et la Commission africaine des Droits de l’Homme et des Peuples¹⁰. L’Académie africaine des langues, fondée en 2000 dans le but de contribuer à la promotion et au développement des langues africaines, ne diffuse ses informations numériques qu’en français et en anglais¹¹. Actuellement, les services d’interprétation et de traduction de l’Union africaine se font dans ses six langues de travail, à savoir l’anglais, l’arabe, l’espagnol, le français, le kiswahili et le portugais (Commission de L’union Africaine, 2022). Toutefois, on peut constater que les langues qui comptent dans l’Union africaine sont notamment les anciennes langues coloniales. En outre, on peut ajouter que les six langues de travail indiquées sont encore réduites lorsque si l’on analyse les choix linguistiques sur les différents sites web de l’Union africaine. En substance, l’anglais et le français peuvent être considérés comme les langues principales de cette organisation (Diki-Kidiri, 2014).

Or, toute politique linguistique doit comprendre

un’azione strategica, che raccolga il sentire di un popolo, di una società civile, i valori fondanti la sua identità, da un lato; e dall’altro sappia identificare i punti critici delle sue dinamiche comunicative, expressive, linguistiche, e di conseguenza sappia definire obiettivi di sviluppo della società che consentano di superare le criticità, e che si attuino con coerenza e impegno riconoscenza la centralità sociale di tale materia anche tramite l’investimento delle necessarie risorse. (Vedovelli, 2021, p. 78).¹²

S’il ne fait aucun doute qu’à la base de tout projet stratégique, en l’occurrence dans le domaine linguistique, il y a des institutions, expression d’une classe dirigeante capable de répondre aux besoins et exigences linguistiques de la population, nous étudions maintenant les principales stratégies linguistiques de l’Union africaine afin d’en comprendre les principales dynamiques de choix.

Samassekou (2004) a observé qu’au sein de l’ancienne Organisation de l’unité africaine avant et de l’Union africaine après, très peu d’actions ont suivi les nombreuses déclarations et décisions prises par l’Organisation africaine. L’auteur fait référence, par exemple, aux initiatives suivantes : « Manifeste culturel panafricain d’Alger » (1969), « Rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique » (Accra, 1975 ; Harare, 1997), « Charte culturelle de l’Afrique » (Port-Louis, 1976), « Première Conférence des ministres

⁹<https://www.african-court.org/wpacf/?lang=fr>, consulté le 14/07/2024.

¹⁰<https://achpr.au.int/index.php/fr>, consulté le 14/07/2024.

¹¹<https://acalan-au.org/>, consulté le 14/07/2024.

¹² une action stratégique qui, d’une part, recueille le sentiment d’un peuple, d’une société civile, les valeurs fondatrices de son identité et, d’autre part, sait identifier les points critiques de sa dynamique communicative, expressive, linguistique et, par conséquent, sait définir des objectifs de développement de la société qui permettent de surmonter les points critiques et qui mettent en œuvre, avec cohérence et engagement, la centralité sociale de cette question, y compris par l’investissement des ressources nécessaires” (Vedovelli 2010, 78).

africains de la culture de l'OUA » (Port-Louis, 1986). Toutes ces initiatives ont respectivement proposé des projets louables tels que la traduction d'œuvres occidentales et africaines importantes en langues africaines et européennes respectivement, l'enseignement et l'apprentissage des langues africaines, la création de centres régionaux pour la promotion des langues africaines dans chaque région du continent, etc. Cependant, ces dispositions, notamment celles relatives aux langues africaines, sont restées sur le papier et n'ont pas eu d'impact concret sur les pratiques linguistiques des États membres africains et des organisations intergouvernementales. Pour remédier à cette situation, l'ACALAN entend relever le défi et aider les États et les citoyens africains à concevoir et à développer une politique linguistique pertinente et efficace qui puisse contribuer à la renaissance et à l'unité de l'Afrique (Samassekou, 2004). Il n'existe en effet aucune politique linguistique africaine homogène et coordonnée. Bien que certains États africains fassent des efforts pour promouvoir leurs langues locales et au-delà, il manque un plan d'action linguistique capable d'inciter les Africains à suivre la même direction.

La proposition de l'ACALAN est celle d'un multilinguisme fonctionnel hiérarchisé, fondé sur le principe de la coexistence des langues sur la base d'un trilinguisme impliquant la langue maternelle, une langue transfrontalière et une langue européenne de communication internationale (Academie Africaine des Langues, 2001). Une proposition de trilinguisme a également été faite en Europe. Après la Déclaration de Barcelone de 2002, qui invitait les pays européens à agir pour améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues dès le plus jeune âge, le trilinguisme proposé par le document de la Commission Européenne (2008) semble encore un objectif lointain pour la majorité des citoyens européens. Selon ce document, chaque citoyen européen devrait connaître au moins trois langues : sa langue maternelle, une langue de grande communication internationale et une autre, appelée « langue personnelle adoptive ». Que l'Afrique, comme l'Europe, soit un continent multilingue est donc un fait, mais ce fait, comme le soutient Massimo Vedovelli (2010), n'a pas encore fait l'objet d'un chemin critique de conquête. Selon le même auteur, il s'agit d'un défi à renouveler constamment, à redécouvrir et à relancer sans cesse dans ses raisons premières.

Pour permettre une gestion équilibrée du multilinguisme en Afrique, Samassekou (2004, p. 8-9) rappelle que l'ACALAN propose une organisation des langues africaines autour de six groupes :

1. les langues transfrontalières véhiculaires de grande communication (elles sont utilisées dans plusieurs pays, elles ont un grand nombre de locuteurs, le matériel éducatif et les documents administratifs dans ces langues peuvent circuler et être utilisés par les locuteurs d'autres pays voisins);

2. les langues transfrontalières limitées (elles jouent un rôle important dans l'intégration des citoyens et la conduite des activités économiques entre pays voisins);
3. les langues non transfrontalières de grande communication (il s'agit de langues hautement développées et standardisées qui peuvent également être utilisées dans l'enseignement ou comme lingua franca);
4. les langues non transfrontalières limitées (elles ont un nombre limité de locuteurs par rapport au groupe de langues précédent);
5. les langues en danger (elles sont, pour diverses raisons, moins utilisées et moins apprises par les jeunes);
6. les langues héritées de la colonisation (français, anglais, espagnol, portugais) : la proposition est que la relation entre ces langues européennes et les langues africaines ne soit plus conflictuelle et répressive mais pacifique. Il s'agit donc de redéfinir les rôles pour que les langues africaines soient aussi des instruments de développement.

Parmi ces groupes, une attention particulière est accordée aux langues véhiculaires transfrontalières de grande communication, avec des actions visant à leur description scientifique et systématique, ainsi qu'à la production de manuels d'enseignement et d'œuvres littéraires. Dans ce sens, en 2009, l'ACALAN a reconnu 41 langues africaines sur lesquelles se concentrer¹³. Parmi ces 41 langues véhiculaires transfrontalières, des commissions ont déjà été créées pour 18 langues utilisées dans les cinq zones géographiques du continent, une manière de maintenir l'unité linguistique et culturelle tout en maximisant les ressources et en minimisant les coûts (Siebetcheu, 2021) : Afrique du Nord (arabe standard, berbère) ; Afrique de l'Ouest (ewe, fufulde, hausa, mandinka, songhai, soninke, yoruba, wolof) ; Afrique centrale (beti-fang, kikongo, lingala) ; Afrique de l'Est (kinyarwanda/kirundi, kiswahili, luganda, malgache, somali) ; Afrique australe (chichewa, setswana). Ces zones géographiques ne sont naturellement pas des compartiments étanches dans la mesure où les langues de la région occidentale peuvent être utilisées dans la région centrale et vice-versa. En outre, le choix de ces langues est lié à des critères tels que: le nombre de zones régionales africaines et de pays dans lesquels elles sont parlées ; le nombre de locuteurs ; la standardisation et la disponibilité de matériel pédagogique et d'œuvres littéraires ; l'utilisation dans des contextes éducatifs et médiatiques ; et la diffusion en dehors du contexte africain.

¹³ Cf. <https://www.acalan.org/fr/accueil/accueil.html>, consulté le 14/07/2024.

Quelques réflexions à partir des politiques linguistiques de la France en Afrique en matière d'éducation à l'époque coloniale

L'analyse menée ci-dessus révèle le rôle central joué par la langue française dans les politiques et stratégies linguistiques adoptées par l'Union africaine. Cependant, il est nécessaire de comprendre, sur la base de son parcours historico-politique à l'époque coloniale, les raisons de

sa centralité dans les organisations continentales en Afrique, y compris en ce qui concerne l'enseignement des langues.

Le « français langue africaine » (FLA), expression forgée de manière provocatrice en 1990 par le linguiste Pierre Dumont (1990) pour indiquer la grande vitalité de la langue française en Afrique, est le début pour notre brève réflexion sur le statut qui a joué la France dans l'enseignement des langues pendant la période coloniale afin de mieux comprendre l'état actuel des politiques linguistiques en Afrique. De fait, Dumont (1990, p. 9) affirme que “[...] le français est en train de devenir le véhicule de valeurs expressives spécifiquement africaines, le lieu de production d'un sens africain, le berceau d'un véritable et nouvel univers sémiotique. Nous avons assisté à l'avènement du FLA”.

Or, nous retenons que la discussion sur l'avenir de l'emploi de différentes langues, et notamment de la langue française, dans l'Union africaine doit prendre en considération divers aspects tels que son histoire coloniale, son développement, la politique et la démographie pour essayer de répondre à la question suivante : est-ce que la diversité linguistique a un avenir rentable et prometteur dans les organisations du continent africain ?

À l'époque coloniale, les colons français ont adopté une politique que l'on qualifie généralement d'« assimilationniste » (Chaudenson; Calvet, 2001), car elle visait à assimiler linguistiquement et culturellement la population autochtone à la population vivant dans la mère patrie. Les colonies étaient considérées comme une extension du territoire national (comme en témoigne la coutume d'appeler ces pays « territoires français d'Afrique » ou la « France d'outre-mer ») et l'on considérait qu'une partie de la « mission civilisatrice » (Calvet, 2010) que les colons avaient le devoir d'accomplir auprès des populations locales consistait à enseigner la langue et la culture françaises, la réduction progressive des domaines d'usage réservés aux langues africaines et vernaculaires, et la stigmatisation de toute variété de français s'écartant, même partiellement, de la norme européenne. En conséquence, le français a été introduit comme langue d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif, à travers l'utilisation de grammaires et de matériels pédagogiques conçus pour des apprenants natifs élevés dans un contexte européen, qui ne tenaient pas compte des difficultés rencontrées par les locuteurs natifs de langues génétiquement et/ou typologiquement éloignées du français. Lorsqu'un enfant révélait des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux méthodes d'enseignement occidentales, on avait tendance à attribuer ce problème à un déficit intellectuel ou à un manque d'envie d'étudier, ce qui justifiait l'abandon précoce du système scolaire (Chumbow; Bodba, 2000).

Cependant, les conséquences des politiques linguistiques du passé exercent encore de nos jours une influence considérable sur les choix des gouvernements africains indépendants (et en même temps sur les attitudes des peuples indigènes). Dans les territoires sous administration

française, l'exclusion des langues vernaculaires locales du système éducatif a favorisé le développement d'attitudes négatives à leur égard, entraînant un profond sentiment d'infériorité des locuteurs concernant toute personne faisant preuve d'un certain degré de compétence dans la communication exolingue. D'autre part, le manque d'élaboration des langues locales et le manque de développement qui les caractérise encore semblent soutenir la conviction que seul le français peut être utilisé dans le système scolaire, comme langue administrative et dans la production de textes écrits, et qu'il ne vaut pas la peine d'investir du temps et de l'énergie dans l'apprentissage et/ou l'enseignement des langues indigènes (Guerini; Dal Negro, 2007).

Enfin, un autre inconvénient d'une politique linguistique assimilationniste est qu'une maîtrise limitée de la langue maternelle (qui est exclue du système éducatif à la fois comme langue d'enseignement et comme sujet d'étude), associée à l'apprentissage imparfait d'une seconde langue, à laquelle on attribue un plus grand prestige, mais qui n'est en fait utilisée que dans un nombre limité de domaines extrêmement formels, peut donner lieu à des conditions de semilinguisme (Doumbia, 2005), dans lesquelles les locuteurs se trouvent effectivement privés d'un moyen de communication pleinement développé à travers lequel ils peuvent exprimer leur identité ethnique et culturelle.

Remarques pour conclure

Notre analyse montre que si le régime linguistique de l'Union africaine se concentre notamment sur les langues européennes (anciennes langues coloniales), la politique linguistique semble s'orienter, grâce au travail de l'ACALAN, vers la valorisation des langues locales dans les différentes zones régionales. Les études de Raymond Siebetcheu (2020) sur les répertoires linguistiques des Africains résidant dans leur pays révèlent que la maîtrise des langues africaines locales est très limitée et que, lorsqu'elles sont connues, c'est généralement à l'oral. En substance, les résultats des initiatives de l'Union africaine n'ont pas encore atteint les écoles et les familles africaines. En outre, à travers l'observation de certains aspects de l'histoire de l'utilisation de la langue française en Afrique à l'époque coloniale, nous avons observé comment les politiques linguistiques exercent encore une influence considérable sur les choix des gouvernements africains indépendants en matière d'enseignement des langues et de leur diffusion dans les organisations continentales. Ceci, pour répondre à la question que nous avons posée précédemment, pourrait compromettre l'avenir de la valorisation de la diversité linguistique dans les organisations africaines, au détriment de l'enseignement et, par conséquent, de l'utilisation, des langues locales. Effectivement, on peut remarquer qu'il existe encore une résistance entre les choix linguistiques exclusivement eurocentriques ou afrocentriques, mais une relation complémentaire entre les langues africaines et européennes devrait être établie.

Références

- ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES. *Rapport d'activites de l'Academie Africaine des Langues depuis son installation le 08 Septembre 2001*, 2001.
- BOURDIEU, Pierre. *Ragioni pratiche*. Bologna: Il Mulino, 2009.
- BOURGI, Albert. L'Union africaine entre texte et réalité. *Annuaire Français de Relations Internationales*, v. 5, p. 327-344, 2004.
- CALVET, Louis-Jean. *Linguistique et colonialisme*. Paris: Payot, 1974.
- CALVET, Louis-Jean. *Histoire de la langue française en Afrique*. Une langue en copropriété? Paris: Éditions Écritures, 2010.
- CHAUDENSON, Robert; CALVET, Louis-Jean.. *Les langues dans l'espace francophone: de la coexistence au partenariat*. Paris: Institut de la Francophonie/L'Harmattan, 2001.
- CHUMBOW, Beban Sammy; BOBDA, Augustin Simo. French in West Africa: a sociolinguistic perspective. *International Journal of the Sociology of Language*, v. 141, n. 2000, p. 39-60, 2000.
- COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE. *Guide de l'Union africaine* 2022. Addis Abeba: UA, 2022.
- COMMISSION EUROPEENNE. *Un défi salutaire, comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe*, 2008. Disponible en: https://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Education/Politiques_europeennes/NC3008147FRC_002.pdf. Consulté le: 14/07/2024
- DIKI-KIDIRI, Marcel. Quand les langues africaines ont le français comme langue partenaire. In: NGLASSO-MWATHA, Musanji (éd.). *Le français et les langues partenaires: convivialité et compétitivité*. Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux, 2014. p. XX-XX
- DOUMBIA, Wassa. L'Éducation bilingue et ses contours. *Synergies Afrique Australe*, v. 1, p. 93-103, 2005.
- DUMONT, Pierre. *Le français langue africaine*. Paris: L'Harmattan, 1990.
- EBERHARD, David M.; SIMONS, Gary F.; FENNIG, Charles D. (éd.). *Ethnologue: Languages of the World*. 22nd. ed., Dallas: SIL International, 2019.
- GUERINI, Federica; DAL NEGRO, Silvia. *Contatto. Dinamiche ed esiti del plurilinguismo*. Roma: Aracne, 2007.

HEINE, Bernd; NURSE, Derek (éd.). *African Languages. An Introduction.* Cambridge: Cambridge University Press, 2000.

LANTERNARI, Vittorio. *L'“incivilimento dei barbari”.* Identità, migrazioni e neo-razzismo, nuova edizione ampliata. Bari: Dedalo, 2007.

LISENA, Floriana. La Babele (o la Pentecoste) delle lingue nell’Unione Europea. *Rivista dell’Associazione Italiana dei Costituzionalisti*, n. 4, p. 1-14, 2010.

MAKPAWO, Marc. L’adhésion du Maroc à l’Union africaine: entre une logique méditerranéenne et une logique subsaharienne. *Études internationales*, v. 52, n. 3, p. 323-350, 2021.

MBEMBE, Achille. *De la postcolonie. Essai sur l’imagination politique dans l’Afrique contemporaine.* Paris: La Découverte, 2020.

NICOLA, Francesc. Parleremo tutti il mandarino. *La ricerca*, 6, 51-7, 2014

OUANE, Adama; GLANZ, Christine. *Pourquoi et comment l’Afrique doit investir dans les langues africaines et l’enseignement multilingues.* Notes de sensibilisation et d’orientation étayée par les faits et fondée sur la pratique. Hambourg: Institut de l’Unesco pour l’apprentissage tout au long de la vie, 2010. Disponible en: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000188643>. Consulté le: 14/07/2024

PHILLIPSON, Robert. *Linguistic imperialism.* Oxford: Oxford University Press, 1992.

SAMASSEKOU, Adama. *Approche globales en faveur d'une éducation plurilingue: la perspective africaine.* Strasbourg: Conseil d’Europe, 2004.

SIEBETCHEU, Raymond. Le lingue dell’Africa subsahariana. In: GRANDI, Nicola *et al.* (éd.). *La classe plurilingue.* Bologna: Bologna University Press, 2020. p. 227-240.

SIEBETCHEU, Raymond. Le politiche linguistiche nell’Unione africana. In: CARUANA, Sandro *et al.* (éd.). *Politiche e pratiche per l’educazione linguistica, il multilinguismo e la comunicazione interculturale.* Venezia: Edizioni Ca’ Foscari, 2021. p. 421-432.

TALE, Gilles Kuitche. *Les langues étrangères en Afrique.* Eléments de sociodidattique. Yaoundé: Clé, 2017.

TURCHETTA, Barbara. *Lingue e diversità: multilinguismo e lingue veicolari in Africa occidentale.* Milano: FrancoAngeli, 1996.

VEDOVELLI, Massimo. *Guida all’uso dell’italiano per stranieri.* Dal Quadro comune europeo per le lingue alla sfida salutare. Roma: Carocci, 2021.

Políticas linguísticas e ensino de idiomas na África: o caso do francês na União Africana

RESUMO:

Nosso trabalho analisa a política linguística implementada pela União Africana, destacando o impacto das escolhas linguísticas dentro das instituições dessa organização sobre as populações africanas locais. De fato, muitos anos após a independência da maioria dos países africanos, e apesar do fato de que mais de dois mil idiomas são falados no continente, a política linguística ainda é muito eurocêntrica. Entretanto, a União Africana fez algumas propostas interessantes para a promoção e a disseminação dos idiomas africanos locais, embora ainda haja muito a ser feito. Além dessas considerações, o estudo de certos aspectos da história do uso da língua francesa na África durante a era colonial nos permite refletir sobre o fato de que as políticas linguísticas tiveram uma influência considerável nas escolhas feitas pelos governos africanos independentes em termos de ensino de idiomas e sua disseminação nas organizações continentais.

Palavras-chave: África. União Africana. Políticas linguísticas. Língua francesa. Ensino de idiomas.

Language policies and language teaching in Africa: the case of French in the African Union

ABSTRACT:

Our work analyses the language policy implemented by the African Union, highlighting the impact of language choices within the institutions of this organisation on local African populations. In fact, many years after the independence of most African countries, and despite the fact that over two thousand languages are spoken on the continent, language policy is still very Eurocentric. However, the African Union has made some interesting proposals for the promotion and dissemination of local African languages, although much remains to be done. In addition to these considerations, the study of certain aspects of the history of the use of the French language in Africa during the colonial era allows us to reflect on the fact that linguistic policies had a considerable influence on the choices made by independent African governments in terms of language teaching and its dissemination within continental organisations.

Keywords: Africa. African Union. Language policies. French language. Language teaching.